

Le budget municipal 2023

Temps essentiel de la vie d'une collectivité locale, le vote du budget a eu lieu lors du Conseil municipal du 6 avril. Forte de la solidité de sa gestion passée, la municipalité fait face au contexte inflationniste et incertain, bien décidée à poursuivre sa feuille de route pour Osny et pour les Osnysois.

Le budget municipal 2023 : 41 486 031 €

- [Fonctionnement](#) : 22 915 565 €
- [Investissement](#) : 18 570 466 €

Les grandes lignes du budget osnysois 2023

Des dépenses de fonctionnement impactées par la conjoncture

Leur augmentation (+6,2%) est liée à l'inflation (par exemple, marché de restauration scolaire +20% en 2 ans), ainsi qu'à la prise en charge sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% au 1er juillet 2022.

Le retour à un niveau d'investissements habituel

Après un niveau exceptionnel en 2022 lié à la construction des équipements du pôle Saint-Exupéry (22 M€ de travaux sur 3 ans), les investissements retrouvent en 2023 un niveau plus courant mais néanmoins soutenu : 13 M€.

Une fiscalité locale inchangée malgré l'inflation

Contrairement à d'autres communes de l'agglomération, Osny fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition, et ce, depuis 2009.

À savoir : 42,18% pour la taxe foncière sur le foncier bâti.

Des tarifs municipaux stables

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs des services publics cette année. La refonte des tarifs périscolaires à la rentrée 2022 a atteint son objectif : davantage d'équité entre les familles, pas de déficit.

Pas de nouvel emprunt prévu en 2023

Les derniers emprunts ont été contractés en 2022 avant la remontée des taux bancaires et pour le financement du pôle Saint-Exupéry. Pour cette même année, l'encours de la dette par habitant est de 1 078 €, soit légèrement supérieur à la moyenne de la strate.

Maintien des niveaux de subventions

À savoir pour 2023 :

- 130 315 € pour les associations locales et clubs ;
- 90 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale afin d'accompagner les Osnysois qui en ont le plus besoin ;
- 50 000 € pour la Caisse des écoles.

Répartition des dépenses

[Fonctionnement](#) et [investissement](#) confondues

- Services généraux : 24 %
- Charges financières : 6 %
- Familles (crèches et accueils de loisirs) : 9 %
- Opérations d'ordres (dont autofinancement) : 10 %
- Environnement, cadre de vie, urbanisme : 9 %
- Écoles : 19 %

- Sapeurs-pompiers, police municipale : 3 %
- Culture, jeunesse et sports : 13 %
- Santé et action sociale : 3 %

Principales dépenses d'équipement en 2023

- Solde construction des équipements du pôle Antoine de Saint-Exupéry : 4 580 000 €
- Acquisition du local pour le centre social du Décllic : 1 858 061 €
- Travaux de la Plaine des Sports, chaussée Jules César (1re année) : 1 500 000 €
- Entretien et aménagement voirie, espaces verts : 964 900 €
 - dont 140 000 € rue des Voltigeurs,
 - 100 000 € sécurisation de la rue de l'Abbé Léonard
 - et 100 000 € aménagements extérieurs espace François-Villon
- Travaux dans les bâtiments publics : 865 974 €
 - dont 254 800 € écoles
- Réhabilitation terrain football synthétique Stade Christian Léon : 556 860 €
- Projets et matériels informatiques : 242 612 € dont école numérique, vidéoprotection, nouveau parc photocopieurs, nouveaux logiciels et matériels.

Questions à Jean-Yves Caillaud

Adjoint au maire délégué aux ressources humaines et aux finances

Osny maintient le cap sur ses ambitions, malgré l'inflation. Et ce, sans augmenter les impôts. Comment réussissez-vous ce tour de force ?

Jean-Yves Caillaud - La gestion prudente et rigoureuse des précédentes années - fruit d'un effort collectif des élus et des services - nous permet aujourd'hui de faire face à cette très forte poussée inflationniste, d'envisager 2023 avec confiance et nous donner la capacité de poursuivre notre dynamique d'investissements afin de répondre aux besoins des Osnysois. Précisons également que la revalorisation des bases fiscales par l'État (+7,1%) conjuguée à l'arrivée de nouveaux habitants et l'installation de nouvelles entreprises à Osny, engendre des recettes qui nous permettent d'absorber les dépenses liées à la l'inflation ainsi qu'à la revalorisation des traitements et salaires des fonctionnaires.

Si l'on comprend bien, 1 € dépensé c'est 1 € calculé ?

J-Y. C. - Absolument ! Nous regardons de près chaque dépense, et cela ne date pas d'hier. Avec des contrats bien négociés dès leur démarrage (par exemple pour le papier ou encore la restauration scolaire) et la poursuite de notre Plan de Sobriété Énergétique. Et bien sûr, nous sommes attentifs à la masse salariale : il n'y a pas de renouvellement systématique des postes. C'est étudié au cas par cas, avec toujours la volonté de maintenir la qualité du service public. Ainsi, nous n'hésitons pas à ouvrir des postes si le besoin est là : nous recrutons actuellement un agent à l'état civil pour la prise en charge des cartes d'identité et passeports à Osny d'ici à fin 2023.

Documents

[Compte administratif 2022 et Budget primitif 2023](#)

[Rapport d'orientation budgétaire 2023](#)

[D-082042023-Budget primitif 2023](#)

[D-254122022-Finances Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023](#)